

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le mardi 17 février, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 05 février 2026

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **16** - votants **17**

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie – CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie – DEJY Guillaume – DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie – FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien – GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M FIORONI Stéphane - M. MOULIN Dominique

Pouvoirs de : M. DERAMBURE Reynald à M. CHARPIOT François

Secrétaire de séance : BERARD Maxime

OBJET : Convention d'animation Opération « Façade – Toitures – Devantures »

N°20260217-17

Rapporteur : M. Maxime BERARD

Annexe : Convention d'animation 2026 Opération « Façades – Toitures – Devantures »

Synthèse et exposé des motifs

La commune de Guillestre s'est engagée dans le programme Petites villes de demain en 2021. Dans ce contexte, une campagne de ravalement de façades, des toitures et des devantures a été mise en place. Ce dispositif vise à requalifier le bâti ancien pour offrir un cadre de vie harmonieux aux habitants et aux visiteurs. Cette convention prévoit une facturation uniquement pour les dossiers déposés et complets. Cette convention prendra fin lorsque démarrera la future Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat (OPAH) car ce dispositif y sera intégré.

Monsieur l'Adjoint ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la volonté de valoriser le patrimoine architectural et historique du centre bourg ;

CONSIDERANT que cette convention sera en fonction jusqu'au démarrage de la nouvelle OPAH ;

VU les coûts de la mission ;

VU l'avis du Bureau municipal du 09 février 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **ADOpte** la Convention d'animation Opération « Façade – Toitures – Devantures » ;

- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer la convention

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 19 février 2026,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 23 FEV. 2026

Publié le : 23 FEV. 2026

